

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2024

Membres en exercice : 15	
Présents	8
Votants	10
Procuration	2
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 24 septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024
Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2024

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Régine VERT, Nathalie LESTRADE

Représentés : Sébastien SOULIE représenté par Eliane NISSOU, Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

35.2024

Objet : Salle polyvalente, utilisation régulière par l'association « Atelier Danses Atillacois, convention dérogatoire à la délibération n°51.2021 en date du 26 novembre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°51.2021 du 26 novembre 2021 du Conseil Municipal fixant la dernière révision des tarifs de location de la salle polyvalente et validant la convention de location :

	Tarifs de location au 01.10.2021	Caution dommages et ménage à verser	Tarifs d'utilisation de la vaisselle	Signature de la convention de location	Fourniture d'une attestation d'assurance	Réalisation d'un état des lieux entrant et sortant
Associations communales (dans tous les cas, sauf A.G.)	0 €	700 €	0 €	oui	oui	oui

Vu la demande de l'association Atelier Danses Atillacois d'utiliser la salle polyvalente tous les mardis soir (19H30 à 22H30) de début septembre à fin juin,
Considérant que la délibération du Conseil Municipal n°51.2021 en date du 26 novembre 2021 ne s'applique pas dans le cadre d'une utilisation régulière de la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose les adaptations exceptionnelles suivantes pour l'association Atelier de Danses Atillacois :

	Tarifs de location	Caution dommages et ménage à verser	Tarifs d'utilisation de la vaisselle	Signature de la convention de location	Fourniture d'une attestation d'assurance	Réalisation d'un état des lieux entrant et sortant
ATELIER DE DANSES ALTILLACOIS Mardis de 19H30 à 22H30	0 €	700 €	Pas d'utilisation de la vaisselle ni de la cuisine	Non remplacée par la présente délibération	oui	non

Le nettoyage de la salle, des sanitaires et des parties communes sont à la charge de l'Atelier de Danses Atillacois. L'association doit également assurer **la gestion de ses déchets et vider les poubelles après chaque utilisation.**

Une clé de la salle polyvalente sera remise à Madame la Présidente. Elle devra être restituée le 30 juin de chaque année. **Sa reproduction en est strictement interdite.**

Il précise également qu'en cas de besoin interne de la collectivité, il peut être exceptionnellement demandé l'annulation de la réservation.

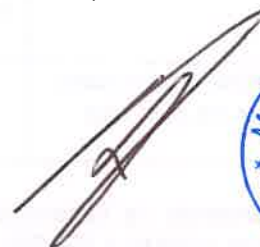
Enfin, il indique que la présente adaptation est valable du 01 septembre au 30 juin de chaque année. Si l'association Atelier de Danses Atillacois souhaite reconduire cette utilisation, il conviendra qu'elle en fasse la demande écrite au préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 24/09/2024
et de la transmission en Préfecture.

Attilac, le 24 septembre 2024.

Le Maire, Denis PINSAC.



Date de transmission de l'acte: 30/09/2024

Date de réception de l'AR: 30/09/2024

019-211900709-2024035D-DE

A G E D I